



PRÉFET DE LA REUNION

Préfecture
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Saint-Denis, le 5 juin 2019

ARRETE N° 2151/SG/DCL

LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** la Constitution, et notamment son article 11 ;
- VU** la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, et notamment son article 6 ;
- VU** le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de La Réunion,

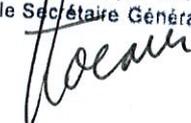
ARRETE :

Article 1^{er} : Pour le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris présentée en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Article 2 : L'arrêté n° 609/SG/SR du 7 avril 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton de La Réunion, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion et les maires concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric JORAM

Annexe à l'arrêté n° 2151/SG/DCL du 5 juin 2019

Code dépt	Code commune	Libellé commune
La Réunion		
974	97404	L'Étang-Salé
974	97407	Le Port
974	97408	La Possession
974	97420	Sainte-Suzanne
974	97409	Saint-André
974	97402	Bras-Panon
974	97410	Saint-Benoît
974	97411	Saint-Denis
974	97412	Saint-Joseph
974	97413	Saint-Leu
974	97414	Saint-Louis
974	97415	Saint-Paul
974	97416	Saint-Pierre
974	97418	Sainte-Marie
974	97422	Le Tampon